

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009 à 20H 30

Pour répondre à une convocation du Maire en date du 18 septembre 2009 et sous la présidence de M. Léon GENDRE, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 24 septembre 2009 à 20H30.

ETAIENT PRESENTS :

M. GENDRE, Maire. MM. TIVENIN. M. ZELIE. Mme EPAUD. M. FRERE. Mme VANOOST. M. BERTHOMES Adjoints.

Mmes BERTRANET. CASSIN. LE GALL MIHURA.

MM. BASTIER. CAHOUE. CROCI. DJEDDI. FRILOUX. OGER. PERRAIN. PINAUD. SENECHAL. Conseillers Municipaux 20

ONT DONNE POUVOIR : M. LE BARON à M. PERRAIN –

Mme DROUIN à M. BERTHOMES 2

22

ABSENTS EXCUSES : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Claude SENECHAL

APPROBATION DU PROCES VERBAL : Le procès verbal de la réunion du 27 août 2009, qui n'appelle pas d'observations particulières est approuvé à l'unanimité

COMUNICATIONS DU MAIRE

DECES DIRECTEUR DU C.A.U.E.

Suite au décès de M. Jean-Michel THIBAUT, Directeur du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente Maritime survenu le 30 août dernier, une cérémonie religieuse a été célébrée en sa mémoire mercredi 23 septembre en l'église Notre Dame de ROYAN.

M. le Maire en sa qualité de Président du C.A.U.E. gardera le souvenir d'un homme de l'Art compétent, innovant et d'un immense charisme ; De nombreux projets en Charente maritime depuis 1996 portent l'empreinte de Jean-Michel THIBAUT qui a su conseiller et orienter les élus dans leurs choix.

TRAITEMENT CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Le traitement contre la chenille processionnaire du pin s'accomplit entre le 21 et le 25 septembre. M. le Maire a autorisé le traitement exclusivement sur les massifs boisés, en dehors de tous boisements situés aux abords de l'agglomération.

SALLE DES JEUNES

Il a été signalé que la salle des jeunes de l'Espace Bel Air géré par La Farandole a été laissée en très mauvais état après la saison d'été. M. Olivier FRILOUX Conseiller Municipal délégué « Jeunesse et sports » a fait le nécessaire et a mis tout en œuvre afin que de semblables négligences ne soient pas renouvelées.

REMERCIEMENTS

M. le Maire communique les remerciements :

- de la Présidente de Bibliothèque pour Tous de la Charente Maritime
- de M. SEILLÉ, Moniteur de sports au Centre Pénitentiaire qui a été hébergé au camping municipal durant la saison d'été.

RAPPORT DE M. OGER

M. le Maire a reçu un rapport exhaustif émanant de M. Jacky OGER sur la sécurité et les missions de la Police municipale durant la saison. Il semblerait que la surveillance de nuit confiée à une société privée n'ait pas été inutile car les méfaits nocturnes sont en légère diminution.

REGATE « BORD à BORD »

M. Robert FRERE a transmis le dossier de présentation de l'association des Ports de plaisance Atlantique, régate « Bord à Bord » qui aura lieu du 1^{er} au 04 octobre à PORT MEDOC (33)

INFRACTION

M. le Maire relate qu'un ostréiculteur a ouvert un restaurant, en totale infraction avec les règles d'urbanisme de notre commune. Plaintes ont été déposées, tant par les riverains pour tapage diurne et nocturne, que par la commune pour non respect du règlement du P.O.S.

JUDO CLUB RETAIS

Le Judo Club Rhétais a tenu son assemblée générale le 07 septembre dernier en présence de M. Olivier FRILOUX. Après quelques difficultés, le club prend un nouveau départ avec un bureau reconstitué et un jeune moniteur ceinture noire 2^{ème} dan recruté.

CLUB NAUTIQUE DE LA FLOTTE

Le C.N.L.F. vient d'adresser une lettre de remerciements pour les travaux réalisés sur les pontons de l'avant-port afin de permettre l'accès de ceux-ci aux handicapés.

LOCATION SAISONNIERE - PROBLEME D'ACCUEIL

M. le Maire communique un courrier en date du 10 septembre adressé par une famille de touristes Anglais qui ont eu à se plaindre de l'accueil réservé par un professionnel de l'hébergement de notre commune.

M. le Maire rappelle à cette occasion les obligations faites à chacun des professionnels pour assurer un accueil et un comportement dignes de la commune, tout récemment classée station touristique ! et a recommandé aux plaignants d'écrire à M. le Préfet de la Charente Maritime.

REFORME TERRITORIALE

Un document est remis à chacun des élus pour information et méditation.

TERRASSES DU PORT

M. le Maire rappelle les difficultés rencontrées pour faire respecter le règlement sur les terrasses du Quai de Sénac. Nous ne sommes pas les seuls, car dans son numéro du mardi 22 septembre, le quotidien Sud'Ouest relate les écarts commis sur certaines terrasses du port de LA ROCHELLE.

COMPTE RENDU COMMISSION « CADRE DE VIE »

M. le Maire donne lecture et commente le compte rendu de la réunion Cadre de Vie qui s'est tenue le 21 septembre.

Les points suivants ont été évoqués :

RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire s'est effectuée dans de bonnes conditions tant à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire et, aujourd'hui l'école accueille 96 enfants (classe passerelle comprise)

A l'école élémentaire 135 enfants ont été comptabilisés le 03 septembre, jour de rentrée, ce qui permet de maintenir nos 6 classes pour l'année scolaire.

Le Directeur M. COUDERC étant arrêté pour raison de santé, c'est M. Patrick PIAZZA qui assurera la direction du mois de septembre jusqu'au mois de juin 2010.

EAUX DE BAIGNADE

Avec 3 résultats « MOYEN » et 9 « BON » le classement définitif s'établit en « A » pour la Plage de l'Arnérault, ce qui permet de poser la candidature de la commune au Pavillon Bleu pour 2010

Cependant suite au rapport de visite dressé par l'Association du Pavillon bleu cet été, la Plage ne remplit pas certaines conditions : pas de W.C. handicapés, pas de containers tri sélectif, rampe d'accès trop raide. S'il est facile de remédier aux deux premières remarques, la réalisation d'une rampe d'accès avec l'inclinaison demandée, est impossible.

Il est demandé de réfléchir sur l'opportunité de déposer un dossier « Plage » 2010, l'obtention du Pavillon bleu « Port » étant quasi certaine.

FETE DES ASSOCIATIONS

L'organisation de la Fête des Associations sous l'égide de la Communauté de Communes, revient à LA FLOTTE cette année et a été fixée au Dimanche 27 septembre.

Rendez-vous est donné samedi 26 à 9H, sur le stade pour l'installation.

MM. DELVAL. PERRAIN. LE GALL. OGER. TIVENIN. ZELIE. CROCI. SENECHAL. LE BARON. Mmes VANOOST. EPAUD. BERTRANET se sont portés volontaires

TRAVAUX DU CONSEIL GENERAL SUR C.D. 103

Le recalibrage du C.D. 103 (portion La Noue/La Flotte), plus l'aménagement d'une piste cyclable a été votée par le Conseil Général pour un montant d'environ 4M ; les travaux devraient débiter à l'automne 2010, sauf retard administratif.

Ces travaux d'aménagement se poursuivront par la réalisation d'une piste cyclable La Quinquine/Bel Air/Les Brossards 2011/2012

Enfin, le giratoire de l'entrée du Village artisanal de la Croix Michaud devrait être opérationnel pour Pâques 2010.

PROJET D'ECO QUARTIER A BEL AIR

Pour une meilleure compréhension, M. le Maire dresse un plan des lieux, et explique qu'une bande de 4000m² sera prise sur le terrain de camping pour la réalisation des logements, et grâce aux acquisitions réalisées sera reportée à l'Est ; La capacité du camping passera de 300 à 250 emplacements.

M. le Maire expose que pour parfaire la surface nécessaire aux logements, il a entrepris des négociations avec un propriétaire riverain. Celui-ci serait vendeur de sa parcelle cadastrée AI n°51 pour 5a81ca, lieudit « le Moulin Ménagé » au prix de 265 718 €.

Après discussion le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord de principe pour l'acquisition
- dit qu'une estimation sera sollicitée auprès des Services Fiscaux.
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette acquisition.

En ce qui concerne la revente des parcelles de l'éco-quartier aux particuliers, la délibération précisera les conditions : pas de revente avant 20 ans (sauf circonstances graves : décès, divorce, maladie, perte d'emploi..), la Commune sera l'acquéreur unique à un prix réactualisé (INSEE).

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT BASE NAUTIQUE

M. le Maire rappelle la délibération en date du 27 juin 2008 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'agrandir les locaux de la Base Nautique, et pour ce faire, a confié une mission diagnostic technique au Cabinet ARCHIBAL de LA FLOTTE, auteur du projet créé en 1979 en application de l'article 35 II 8° du C.M.P. En effet, les solutions d'extension étaient délicates à mettre en œuvre du fait de la conception d'origine, et il convenait d'envisager celles qui conservent au mieux l'unité intérieure.

Aujourd'hui la mission est achevée et M. le Maire présente l'esquisse de l'avant-projet et le détail estimatif des travaux qui comprendrait 15 lots pour un montant de 610 400,00 € HT.

Le montant des honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre se décompose comme suit :

Taux de rémunération : 13,89 %

Mission de base (ESQ – APS – APD – PRO – ACT – VISA – DET – AOR) 84 784,56 € HT

Mission complémentaire OPC 7 446,88 € HT

Suivant un tableau de répartition des honoraires :

Architecte : ARCHIBAL

Economiste : AVRIL

BET structure : TECO

BET fluides : ITF

BET acoustique : ACOUSTEX

Après examen des plans et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord sur les travaux d'extension de la Base Nautique,
- décide de retenir le même Maître d'œuvre soit le Cabinet ARCHIBAL afin que le projet s'inscrive en harmonie du site pour un montant d'honoraires (mission de base + OPC) de 84 784,56 € HT + 7 446,88 € HT
- autorise M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier,
- dit que les crédits seront inscrits au budget.

TRAVAUX DE RUES : C. Magué – G. Lem – G. Dechezeaux – Cours Félix Faure

Maître d'œuvre : I. BERGER WAGON

Nature des travaux : changement des conduites d'eau (1960) et d'assainissement et réalisation des chaussées

Calendrier : ces travaux vont s'étaler sur trois ans, d'octobre à fin mars

2011 – 2012 – 2013

Penser à passer une gaine vide, pour tout besoin ultérieur.

STATIONNEMENT

La commune dispose de 8 sites de stationnement payant :

Clos Biret – Quai Sénac Est – Place de Verdun – Place du 11 novembre – Cours Chauffour – Rue du Rivage – Parking de l'Arnérault – Cours Félix Faure

Après discussion, il est décidé de rendre payant, en juillet et août (avec une heure trente gratuite) les parkings de « La Sauzaie » - à l'unanimité - et de « Ste Catherine » 19 pour 3 contre

Il est également confirmé la décision de poser des chaînes Quai de Sénac « Est », pour supprimer le stationnement. Quelques places seront autorisées, dont une place « handicapé », proches de la rampe d'accès au ponton pour permettre aux utilisateurs du port et plaisanciers d'accéder à leur bateau (1/2 Heure gratuite maximum) Le tarif sera ensuite dissuasif. Une proposition de tarifs sera faite lors d'une prochaine réunion.

Pour remédier à des problèmes de stationnement gênant sur trottoir route de Rivedoux au droit du parking de la Sauzaie, il a été préconisé par la Commission de poser des bornes vertes type Agora – accord du Conseil –

De même pour remédier à des problèmes de vitesse rue des Tamaris, il a été suggéré de réaliser un ralentisseur – accord du Conseil moins 1 contre –

ACQUISITION SNACK DU CAMPING

M. le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil, les élus ont eu communication de l'avis du service des Domaines sur la valeur vénale d'une licence de débit de boisson de 4^{ème} catégorie soit 10 000 € ainsi que sur l'indemnité d'éviction fixée à 40 000€ concernant le snack situé dans l'enceinte du camping municipal.

Ce montant de 50 000 € a été communiqué aux Consorts FAIVRE pour avis, et par courrier reçu en Mairie le 21 septembre 2009 ceux-ci ont accepté cette proposition.

Le Conseil entendu l'exposé, à l'unanimité :

- confirme le montant de 50 000 € qui sera versé par la commune aux Consorts FAIVRE au titre de la licence IV, et de l'indemnité d'éviction
- autorise M. le Maire à signer toute pièce relative à ce rachat,
- dit que les crédits sont inscrits au budget.

TRAVAUX AU CAMPING MUNICIPAL

La commission s'est rendue sur place avec M. Hubert BONIN, Architecte Maître d'œuvre afin de lister les travaux de remise en état à effectuer, préalablement à la mise en gérance.

Mme VIVIES Géomètre doit effectuer un relevé des sanitaires – devis 2 392, 00€ TTC –

Le montant estimatif concernant les travaux d'entretien et de réaménagement des blocs sanitaires s'élève à 165 000 € HT

Le montant estimatif des honoraires de maîtrise d'œuvre (mission de base loi MOP)

taux : 12% soit 19 800 € HT suivant un tableau de répartition avec un Economiste et B.E.T. fluide

Le Conseil Municipal entendu l'exposé, à l'unanimité :

- donne son accord sur les travaux d'entretien et de réaménagement du camping,
- décide de retenir M. Hubert BONIN en qualité de Maître d'œuvre pour un montant d'honoraires (mission de base) de 19 800,00 € HT
- autorise M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier,
- dit que les crédits seront inscrits au budget.

TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS AUX LOCAUX SCOLAIRES **DEMANDE DE SUBVENTION 2010 –**

M. le Maire expose que le Conseil Général peut consentir une subvention pour des travaux de réparations, d'aménagement et de mise aux normes des locaux scolaires.

A cet effet, il présente les devis sollicités :

ECOLE ELEMENTAIRE

Classes de l'école

Remplacement d'une citerne à fuel pour la chaufferie de l'école

Devis HERVE THERMIQUE 11 379,00 € HT

Restaurant scolaire / Salle d'évolution

Installation d'une chaudière et d'une citerne à gaz

Devis HERVE THERMIQUE 63 024,00 € HT

Restaurant scolaire

Divers travaux d'aménagement (cuisine, réserves, chambre froide, local déchets, hall de départ et réception des marchandises)

Devis RENOV' ACTION 9 032,30 € HT

ECOLE MATERNELLE

Modification hydraulique sur les réseaux de chauffage pour amélioration du chauffage des classes les plus éloignées

Devis HERVE THERMIQUE 4 438,00 € HT

Soit un montant total de travaux de

87 873,30 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confirme son accord pour la réalisation des travaux précités,
- Sollicite du Conseil Général, l'autorisation de faire procéder aux travaux de toute urgence, en ce qui concerne les travaux de chauffage,
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre des « grosses réparations aux locaux scolaires du 1^{er} degré (programme 2010)
- Dit que les sommes nécessaires seront inscrites au budget

ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

M. le Maire rappelle les démarches entreprises pour l'acquisition d'un véhicule électrique destiné aux Services techniques pour le nettoyage de la voirie et plus particulièrement du centre bourg.

Un devis pour l'acquisition d'un véhicule électrique MATRA GEM et LXD plateau ridelles acier basculant et accessoires s'élève à 19 930,69 €HT (23 837,11 € TTC) ;

Cette acquisition est susceptible de bénéficier de subventions de la part de l'A.D.E.M.E. et la Région Poitou Charentes (au titre du Fonds Régional d'excellence environnementale) et du Département (au titre de l'aide à l'acquisition d'un véhicule électrique dans le cadre d'une démarche de développement durable).

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à déposer cette demande de subvention, auprès des administrations compétentes, pour le véhicule pré cité.

RENOVATION DES JEUX D'ENFANTS

Les jeux d'enfants installés sur trois sites : Jardin Balnéaire, camping, et école sont, pour la majeure partie d'entre eux, défectueux. Des devis ont été sollicités, et M. le Maire demande à la Commission de dresser un tableau récapitulatif par site, précisant d'une part le montant des jeux et d'autre part le montant de la réalisation du sol souple nécessaire.

Ces acquisitions feront l'objet d'une demande de subvention.

SIGNALETIQUE V.A. « La Croix Michaud »

Chacun est en possession du projet de signalétique à installer sur le Village artisanal de la Croix Michaud et, est d'accord sur les panneaux proposés.

M. le Maire est autorisé à rencontrer la Présidente de l'A.A.C.C.M. pour les modalités d'installation.

En ce qui concerne la réalisation d'un giratoire devant la clinique vétérinaire, M. le Maire envisagera ces travaux avec le Maître d'œuvre dans le prochain marché de « rues »

INSTALLATION DE PONTONS FLOTTANTS

M. FRERE expose que l'essai d'installation de pontons flottants (2) n'a pas été concluant. Il ne procédera donc pas à l'acquisition de deux autres pontons initialement prévus.

CORBEILLES A CROTTES

Le premier bilan de l'installation de ces corbeilles est assez mitigé.

Il semble nécessaire d'équiper entièrement ces corbeilles, c'est-à-dire poubelles + distributeur de sacs et non un distributeur pour 3 à 5 poubelles.

De plus, il faut penser à réapprovisionner en sacs régulièrement.

Le Conseil unanime donne son accord pour l'acquisition d'un complément de distributeur et de 2 à 3 corbeilles avec distributeur, pour la saison 2010.

FETES ET ANIMATIONS 2010

La saison « animations » a été très positive et M. le Maire demande à Mme VANOOST d'intensifier les contrats « orchestre ».

Pour 2010 3 feux d'artifice sont prévus :

8 mai : 65 ans de la fin de la guerre 39/45

14 juillet

et le dimanche 08 août pour la fête de la St Laurent dans le cadre de « sites en scène »
La fête de la musique sera réservée uniquement aux groupes et orchestres ; s'agissant d'un lundi, réfléchir sur la durée : Dimanche et lundi ?

PROJET DE ZONE OSTREICOLE

Le Maître d'œuvre est prêt à lancer l'appel d'offres pour les V.R.D., et compte-tenu des problèmes rencontrés par les ostréiculteurs, M. le Maire sollicite M. PERRAIN pour qu'il organise une réunion avec les intéressés.

RECONQUETE DES FRICHES

Le dossier est géré par M. MAUGET de la Chambre d'Agriculture.

Une réunion bilan des démarches entreprises auprès des propriétaires sera organisée prochainement

REVISION/MODIFICATION SIMPLIFIEES DU P.O.S.

M. le Maire doit rencontrer Mme I. BERGER WAGON pour envisager une révision du P.O.S., les textes venant d'évoluer récemment.

De plus, M. le Maire rappelle que la commune vient de procéder à la révision simplifiée N°1 et à la modification N°7 du P.O.S et qu'une subvention peut être versée par le Conseil Général pour ces travaux.

A cet effet, chaque élu reçoit l'état récapitulatif des dépenses engagées : insertion dans les journaux, honoraires études, tirage des dossiers ...pour un montant de :

- révision simplifiée 7 853,05 € TTC
- modification n°7 5 226,60 € TTC

Le Conseil après discussion, à l'unanimité :

- sollicite une subvention pour l'engagement de ces frais à hauteur de 13 079,65 € TTC auprès du Conseil Général, au titre du Fonds de revitalisation des petites communes rurales.

CHAUFFAGE DE L'EGLISE

Le chauffage de l'Eglise est défectueux, il faudrait envisager :

- 1) la remise en état
- 2) voir si les lustres chauffants ne devraient pas être remplacés

M. Roger ZELIE est chargé de faire réaliser des devis.

INCIVILITES

Mme VANOOST et M. CROCI signalent les problèmes rencontrés pendant la saison avec la présence de personnes qui «squattent» sous l'aubette devant l'O.T.S.I., perturbant le déroulement des festivités avec des attitudes provocatrices et agressives, la gendarmerie n'intervenant pas toujours.

M. le Maire précise qu'il faudra à l'avenir porter plainte systématiquement pour que les Gendarmes aient des raisons d'intervenir

COMMISSION COMMUNICATION, INFORMATION ET TOURISME

La parole est laissée à M. Simon-Pierre BERTHOMES pour le compte-rendu de la commission Communication Information qui s'est réunie le 3 septembre. Les points suivants ont été évoqués :

BULLETIN MUNICIPAL

Ce bulletin qui sortira à la mi-octobre comportera les points suivants :

- la rentrée scolaire
- l'espace « bel Air – activités du Dojo –
- le projet d'éco-quartier à Bel Air
- les résultats de la saison
- Gustave Dechezeaux
- Le Village artisanal et commercial de la Croix Michaud
- La fête des associations
- Retour sur la nuit américaine
- Interview : Marc TIVENIN
- Repas de l'Age d'Or, la soirée « jeunes » : printemps et automne
- Page soutien social
- La banque alimentaire

SITE INTERNET

Des mises à jour sont prévues

COMMUNICATION

Un contact a été pris avec le correspondant du Phare de ré pour créer une rubrique « les échos du Conseil »

DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE AU MAIRE – ACTUALISATION

M. le Maire rappelle que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales donnent au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée du mandat, certaines attributions de cette Assemblée.

A cet effet, par délibération en date du 20 mars 2008, le Conseil Municipal a fait application de quelques points de ce texte et notamment de donner délégation au Maire pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

Or, les textes ont évolué en matière de marchés publics, et il convient aujourd'hui d'actualiser la délégation donnée au Maire en matière de marchés publics, comme suit :

« De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé,

Vu l'article L 2122-22 du C.G.C.T.,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à actualiser la délégation permanente donnée au Maire,

Décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'actualisation précitée, en matière de marchés publics

BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 4

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2009 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et les virements de crédits suivants :

ARTICLE	LIBELLE	Diminution Dépenses	Augmentation Dépenses
6042	Prestations SCOLAREST	2 000,00 €	
60611	Eau et Assainissement	6 000,00 €	
61522	Entretien et Réparation Bâtiments	5 000,00 €	
6411	Rémunération du Personnel Titulaire	5 000,00 €	
6413	Rémunération du Personnel non Titulaire		18 000,00 €
TOTAL		18 000,00 €	18 000,00 €
ARTICLE	LIBELLE	RECETTES	DEPENSES
7388	Taxes forfaitaires sur terrains constructibles	7 619,00 €	
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	1 500,00 €	
6236	Catalogues - Imprimés		6 059,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC		3 000,00 €
6714	Bourses et Prix		60,00 €
		9 119,00 €	9 119,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les crédits supplémentaires et virements de crédits ci-dessus.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire rend compte des neuf D.I.A. déposées en Mairie au mois de septembre, et signées en application de la délégation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun membre ne sollicitant la parole, la séance est levée à 22 h 45